



**HAL**  
open science

## Mobilités intra-européennes, quel accueil pour les indigents ?

Swanie Potot

► **To cite this version:**

Swanie Potot. Mobilités intra-européennes, quel accueil pour les indigents ? : Roms roumains en France. *Savoir/Agir*, 2016, *Accueillir les migrants*, 36, pp.53-59. halshs-01339372

**HAL Id: halshs-01339372**

**<https://shs.hal.science/halshs-01339372>**

Submitted on 29 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Swanie Potot, article paru dans la revue *Savoir Agir*, n°36, juin 2016, pp.53-59. Version auteur

## **MOBILITES INTRA-EUROPEENNES : QUEL ACCUEIL POUR LES INDIGENTS ? ROMS ROUMAINS EN FRANCE**

La construction de l'Union Européenne (UE) et son élargissement progressif jusqu'aux confins du continent ont dessiné un espace géopolitique inédit du point de vue des mobilités humaines. Trente ans après la signature de la première convention Schengen, l'ouverture des frontières entre les pays de l'Union n'est pas un acquis - les récents retours en arrière face à « la crise des réfugiés » l'ont souligné - et ne signifie pas, loin s'en faut, que les ressortissants des Etats-membres sont libres de vivre dans le pays de leur choix en Europe. Les capitaux, les marchandises et les travailleurs, en tant qu'agents économiques, voient leur liberté de déplacement garantie par l'idéologie néo-libérale qui préside à l'avènement de cette entité supra-nationale ; en revanche, à l'image de ce que Bauman percevait dans le processus de mondialisation<sup>1</sup>, la misère est supposée rester cantonnée aux espaces qui l'ont vu naître. La participation de populations paupérisées, ethnicisées et stigmatisées aux processus de mobilités intra-européens apparaît alors comme un impensé de l'UE.

La présence en France, depuis une quinzaine d'années, de ressortissants d'Europe de l'Est, labellisés Roms, dans des bidonvilles autour des grandes villes pointe cette réalité et pose la question de l'accueil des migrants pauvres dans les pays de l'UE. Cet article s'appuie sur une recherche menée entre 2013 et 2015 à Nice auprès de personnes de nationalité roumaine, se disant elles-mêmes Tsiganes - mais nommées Roms par une majorité d'acteurs dans le contexte français. Il revient sur les conditions de vie et de sociabilité de ces étrangers européens en France et, en examinant les débats qu'elles suscitent, il aborde les perspectives entrouvertes par deux dispositifs institutionnels dédiés à cette population tout en interrogeant le poids des stéréotypes et de la racialisation dans la façon d'envisager l'accueil de l'Autre dans la société française.

### **Migration roms et ascension sociale**

Bien qu'elle ait déposé sa candidature à l'adhésion dès 1995, la Roumanie fait partie des derniers entrants dans l'UE, en 2007. Cette date symbolique n'est pourtant pas un événement clé du point de vue des mobilités puisque l'abolition du régime de visa, imposé en 1991, date de 2002. On est ainsi passé du premier au deuxième âge de l'émigration roumaine : tandis que dans les années quatre-vingt-dix seuls les aventuriers, souvent jeunes, célibataires et possédant quelques ressources se risquaient à passer clandestinement les frontières, la deuxième phase a ouvert les portes de la migration à une population plus diversifiée<sup>2</sup>.

Même si les Roms ne sont pas surreprésentés parmi les personnes qui quittent la Roumanie (autour de 10%), c'est à cette époque que la « question rom » émerge en Occident<sup>3</sup>. L'habitat précaire en bidonvilles et la mendicité deviennent les marqueurs de cette population sur-médiatisée. Leurs précarités sociale et juridique sont intimement liées : ne pouvant faire la

---

<sup>1</sup> Zigmun Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

<sup>2</sup> Voir Dana Diminescu, *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2003 ; Swanie Potot, *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>3</sup> Mohamed Belqasmi, « La construction d'une "question tzigane" : entre catégorisations et mobilisations sociales », *Migrations Société*, no 152, 2014, pp. 49-56.

preuve de ressources suffisantes et officielles pour subvenir aux besoins de leur famille, la plupart de ces migrants sont considérés par l'Etat français comme *une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale* et n'ont donc pas droit de séjourner sur le territoire national (Directive 2004/38/CE). Sans-papier, ils n'ont accès à aucune prestation sociale en dehors de l'Aide médicale d'Etat (par soucis de salubrité publique) et seules quelques associations humanitaires ou caritatives leur restent ouvertes, sur le mode des bonnes œuvres du XIXe siècle. Leur marginalisation trouve, aux yeux du plus grand nombre, une justification dans leur catégorisation ethnique : les Roms ou Tsiganes, Gitans, Bohémiens, Romanos, etc., pétris d'une culture très spécifique, auraient toujours vécu en marge des sociétés sédentaires. Outre que ce poncif pourrait aisément être lu dans l'autre sens (i.e. les personnes et groupes vivant aux marges des sociétés dominantes ont été désignés sous divers noms ethniques aujourd'hui réunis sous l'appellation Roms<sup>4</sup>), une attention minimale aux expériences vécues et aux discours des personnes témoigne de leur proximité avec un modèle migratoire très classique. Toutes sont issues de familles sédentaires<sup>5</sup> et ont subi un processus de déclassement dans les décennies passées. Comme pour de nombreux autres migrants, améliorer ou construire un foyer, permettre à ses proches restés au pays de se faire soigner, à ses enfants d'aller à l'école ou encore envisager de travailler et s'installer dans un appartement en France pour bénéficier de meilleures conditions de vie étaient les objectifs les plus fréquemment poursuivis. Et, comme le souligne Carmen, même lorsque l'on vit des résidus de la société, c'est bien le différentiel de richesses à l'échelle européenne qui permet d'espérer tirer profit de la mobilité : « *Dans les poubelles ici, tu trouves plus de choses, des choses plus belles (...). En Roumanie, ils sont tous pauvres alors ils jettent rien* »<sup>6</sup>.

Ainsi, loin de tout déterminisme culturel, si une partie des Tsiganes roumains se *met en route*, c'est avant tout, comme d'autres ressortissants de l'ancien bloc communiste avant eux, pour résister à la crise et « *éviter de devenir des laissés-pour-compte de sociétés engagées dans un processus de transformation rapide et surtout imprévisible* »<sup>7</sup>. Renvoyer ces pratiques à une essence ethnique - voire raciale - a pour effet de gommer les processus sociaux qui les engendrent et d'éluider la capacité des personnes concernées à mettre en œuvre des dynamiques de résistance.

## **S'installer en bidonville**

L'emplacement d'un camp-bidonville abritant environ soixante-dix personnes rappelle, à Nice, la filiation avec les vagues migratoires précédentes : il se situe à quelques centaines de mètres du dernier bidonville lié à l'immigration maghrébine dans la région, éradiqué en 1974<sup>8</sup>. C'est ainsi dans le prolongement d'un certain savoir-faire local que les pratiques policières ont conduit une partie des Roms à investir cet espace reclus et boueux, en retrait de la zone urbaine, entre une autoroute et un fleuve. Nicù en a fait l'expérience : vivant avec ses trois enfants dans une fourgonnette, il avait décidé de se placer à proximité de l'école afin de faciliter leur accès à celle-ci. Il a alors subi un harcèlement policier plusieurs fois par nuit, qui

---

<sup>4</sup> Cette thèse est notamment développée par Judith Okely, *The Travellers-Gypsies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

<sup>5</sup> En Roumanie les Tsiganes, dont une grande partie fut tenue en esclavage jusqu'au XIXème siècle, n'ont pas de tradition nomade. Sur le mythe du nomadisme, voir Henriette Asséo, « Le nomadisme sans frontière est un mythe politique », *Le Monde* du 2 décembre 2014.

<sup>6</sup> Discussion avec Carmen, juillet 2013 au camp, traduit du roumain.

<sup>7</sup> Mirjana Morokvasic, « Entre l'Est et l'Ouest, des migrations pendulaires », in Mirjana Morokvasic et Hedwig Rudolph *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.119-157, 1995, p.123.

<sup>8</sup> Ralph Schor, Stéphane Mourlane et Yvan Gastaut, *Nice cosmopolite 1860-2010*, Paris, Autrement, 2010.

l'a conduit à déplacer son véhicule toujours plus en retrait de la zone urbaine. C'est finalement lorsqu'il a accepté de stationner à l'entrée du bidonville qu'il a pu retrouver une certaine sérénité, les forces de l'ordre admettant qu'il ne nuisait pas à l'ordre public à cet emplacement. Ainsi, ici comme ailleurs<sup>9</sup>, leur présence est directement gérée par la répression : tolérés un temps dans tel quartier populaire, harcelés dans tel autre plus cosu, bannis des lieux touristiques, ces migrants suivent les parcours chaotiques que les autorités tracent pour eux.

Le camp mentionné a été détruit à trois reprises en trois ans par décision de justice : à chaque fois, après une période d'errance, les familles ont rebâti des baraques à quelques encablures du lieu initial, tentant de retrouver une certaine stabilité. Pourtant, elles ne vivent pas en transit ; aussi précaires soient-ils, elles investissent socialement leurs lieux de vie. Le soin apporté aux habitations de fortune, la décoration à l'aide de fleurs en plastique, de photos de famille ou d'icônes, la propreté de l'intérieur des cabanes, l'assortiment des tentures sur les palettes qui font office de murs sont autant d'illustrations de l'attachement à ces foyers. Nina, qui attendait imminemment la naissance de son premier enfant, m'expliquait ainsi tandis que je j'admirais les embellissements récemment apportés à sa cabane « *Ion [l'enfant à naître] va bientôt arriver, il faut que ce soit beau pour lui. D'accord c'est juste une cabane, mais ce sera chez lui, il faut qu'il voit que c'est beau chez lui quand il arrive* »<sup>10</sup>. Même si les médias focalisent généralement l'attention sur les « *riverains en colère* »<sup>11</sup>, ces installations s'accompagnent également de relations sociales. Des liens sont noués avec quelques commerçants attentifs, avec des voisins bienveillants, notamment des immigrés maghrébins installés dans le quartier, dont certains deviennent des amis que l'on reçoit sur des banquettes éventrées récupérées à la décharge, la misère n'étant aucunement antinomique de la sociabilité. Pour la plupart, les enfants sont scolarisés et les enseignants témoignent de leur bonne intégration dans le système scolaire. Ainsi, avec le temps, ces migrants sont moins isolés et s'insèrent à petits pas dans la société française, malgré les obstacles liés à l'instabilité et la précarité.

## **Dispositifs d'insertion et ségrégation ethnique**

Cependant, c'est bien leur volonté d'intégration qui est questionnée lorsque l'Etat sélectionne les quelques élus qui pourront bénéficier de programmes sociaux conçus « pour les Roms ». Maintenus hors du droit commun, ce n'est en effet que lors de mesures exceptionnelles qu'ils font l'objet d'attention de la part des services sociaux. C'est en général sur le dispositif de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) que l'Etat et les collectivités territoriales se sont appuyés au cours de la décennie passée pour accompagner l'insertion sociale d'un petit nombre d'entre eux. Conçues pour promouvoir l'accès au logement de personnes et familles défavorisées, elles ont donné lieu à deux types d'accompagnement sociaux dont les vertus font débat.

Dans le département étudié, c'est le Préfet qui, suite à la diffusion de la circulaire *relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*<sup>12</sup>,

---

<sup>9</sup> Voir notamment Martin Olivera, *Roms en (bidon)villes: quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui ?*, Paris, Éd. Rue d'Ulm-Presses de l'École normale supérieure, 2011.

<sup>10</sup> Nina, 13 juillet 2014, traduit du roumain.

<sup>11</sup> Eric Fassin, Carine Fouteau, Serge Guichard et Aurélie Windels, *Roms & riverains : Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique éditions, 2014.

<sup>12</sup> Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012.

a lancé un projet de MOUS pour reloger une dizaine de familles après l'évacuation de plusieurs lieux de vie en début d'année 2013. La prestation, confiée à une association agréée, consistait en une action socio-éducative et en un soutien matériel, avec hébergement et accompagnement social. En début de procédure, les sélectionnés se voyaient attribuer un logement en ville, un titre de séjour et l'ouverture de divers droits sociaux. Ils entraient alors dans le droit commun et pouvaient bénéficier du soutien de Pôle emploi et de la formation continue. Deux années après son lancement, la majorité des familles a réussi à s'insérer sur le marché du travail et à s'émanciper de la tutelle des travailleurs sociaux. Pourtant, lorsqu'en 2015 la question se pose d'élargir ce dispositif à quelques nouveaux candidats ou de proposer une autre initiative, les débats entre militants sont vifs.

Certains dénoncent l'étroitesse de la mesure : seules quelques unités familiales sont concernées sur un potentiel d'environ deux cents dans les Alpes-Maritimes. Non seulement cela créerait une compétition injustifiable entre les candidats, mais cette politique d'insertion minimaliste légitimerait et occulterait l'exclusion de centaines de personnes en situation d'errance. La MOUS ainsi conçue serait, selon certains, l'arbre social qui cache la forêt de la répression. D'autres pointent les biais du processus de sélection : la Maîtrise d'œuvre est évaluée et l'organisme prestataire n'est reconduit dans son rôle qu'à la condition d'avoir atteint ses objectifs. Pour garantir son succès, les travailleurs sociaux choisissent alors de n'y inclure que les sujets offrant un maximum de garanties quant à leur « capacité d'intégration ». A ce titre, tandis que le transnationalisme est présenté comme une vertu chez les élites, les déplacements et le maintien des liens avec le pays d'origine sont ici rédhibitoires car perçus comme le symptôme d'une mauvaise intégration en France. La famille nucléaire stable avec deux enfants scolarisés et assidus, dont l'un des parents a déjà obtenu des petits boulots salariés, et parlant bien français, sera l'archétype de la bonne candidature tandis que seront laissées à la rue les personnes en grande difficulté sociale, celles n'ayant pas d'enfants à scolariser ou tout adulte à la santé défaillante.

Cette modalité d'intervention sociale est mise en regard de son alternative, la construction d'un « village d'insertion » sur le modèle de ce qui s'est fait en Ile-de-France à partir de 2007 puis dans d'autres municipalités (Lille, Strasbourg). Réminiscence des cités de transit des années soixante, ces constructions modulaires peuvent réunir plus d'une centaine de personnes dans des habitations réputées temporaires sur un emplacement clôturé et surveillé<sup>13</sup>. Souvent dénoncés comme des camps qui parquent les étrangers à l'écart des villes tout en leur enjoignant de s'intégrer, ils sont supposés être une étape d'adaptation culturelle et comportementale avant une possible insertion dans le tissu urbain. C'est bien la conception du ministre de l'Intérieur, selon laquelle les Roms « *ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation avec les populations locales* »<sup>14</sup> qui est sous-entendue ici, suggérant qu'une phase de rééducation leur est nécessaire avant de pouvoir épouser les pratiques de la société française. Sans tenir aucun compte de leur passé, on considère qu'ils doivent apprendre à vivre dans des locaux « en dur », dotés d'eau courante et d'électricité, alors même qu'ils ont découvert le bidonville en France.

Apparaît ici en filigrane la représentation selon laquelle ces « ethniques » sont porteurs d'une altérité radicale qui nécessite des formes d'intervention adaptées non à leur situation d'indigence, mais plutôt à leurs mœurs, c'est-à-dire à leur substrat culturel. Ces migrants ne sont pas considérés comme des étrangers comme les autres : en plus de leur extranéité, ils

---

<sup>13</sup> Olivier Legros, « Les «villages d'insertion»: un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne? », *Asylon (s)*, no 8, 2010.

<sup>14</sup> Propos de M.Valls, ministre de l'Intérieur, le 24 septembre 2013 sur France Inter.

portent un stigmatisme ethnique qui les enferme dans une définition essentialiste indépassable. Chez eux, la pauvreté est perçue non comme l'origine, mais comme la conséquence d'un défaut d'insertion sociale : c'est là l'approche qui préside au traitement social de cette population en France.

## **Conclusion**

Quel accueil alors pour des migrants frappés d'illégitimité sociale ? Leur racialisation, les stéréotypes véhiculés tant par les médias que par les plus hauts responsables politiques font peser sur eux un soupçon d'in-assimilabilité qui justifie leur cantonnement aux marges des villes et, au coup par coup, un accompagnement social particulièrement contraignant et sélectif. Renvoyer une question sociale, celle de la pauvreté en Europe, à une question ethnique permet d'exonérer les Etats face au problème de l'acroissement des inégalités, en transférant la responsabilité de la situation à ses propres victimes, dont la culture serait un handicap social. Pourtant, au-delà d'un culturalisme de circonstance, si l'UE aspire à être plus qu'une zone de libre échange, elle ne pourra faire l'économie d'une politique sociale pensée à l'échelle communautaire en direction des plus défavorisés.